

  
**CELAVAR**  


Comité d'Etude et de Liaison des Associations  
à Vocation Agricole et Rurale



Union Nationale des Acteurs et des  
Structures du Développement Local



# Réseau Rural Français



**Plateforme de propositions des acteurs territoriaux**

Associations, territoires de projet, centres de ressources

## ► Une plateforme de propositions : pourquoi et comment ?

**F**avoriser un développement partagé des territoires ruraux, faire en sorte qu'on se parle pour anticiper et gérer les mutations de ces mêmes territoires, tels sont les engagements qui fondent l'action de nos réseaux. S'intéresser au réseau rural - comme outil de mise en relation des acteurs - nous est donc apparu comme une évidence. Pour autant, étant nous-même réseaux d'acteurs vivant par et pour nos adhérents, nous souhaitons que **le débat sur les missions et fonctions du réseau rural français puisse vivre sur les territoires.**

Fruit d'un travail collectif, entre acteurs de nature différente (territoires de projets, associations, réseaux régionaux et nationaux d'acteurs du développement territorial), cette plateforme de propositions n'est pas une proposition figée mais bien le début d'une démarche qui doit s'enrichir, se diversifier, se développer... « **outil** » de mobilisation plutôt qu'**injonction nationale**, ce texte est un appel au dialogue et à la concertation autour du « réseau » en région.

**Nos six propositions sont donc ouvertes à la discussion** entre acteurs des territoires qui partagent une même ambition : co-construire, développer un espace partagé et vécu, faire vivre durablement leurs territoires ...

À l'échelle régionale, ces propositions devront être discutées entre acteurs des territoires et portées à la connaissance du **préfet de région** et du **Président du Conseil régional**. Aux échelles nationale et communautaire, le texte sera porté, d'une manière plus classique, par celles et ceux qui le souhaiteront auprès des pouvoirs publics.

Voici donc six propositions à débattre et à faire vivre sur les territoires pour faire que la concertation initiée par les préfetures de région et les conseils régionaux ne soit pas qu'une procédure de consultation mais bien **le point de départ d'une démarche ascendante et volontaire** pour un meilleur dialogue territorial !



## Partir des territoires !

**D**e notre point de vue, c'est un élément essentiel à la réflexion. S'il est une échelle de pertinence du réseau, elle se situe bien à l'échelle régionale.

Comme souvent, la concertation est partie du « national » pour « redescendre » aux territoires.

Le développement rural ne se fait pas à Paris. Il est par conséquent particulièrement important que les voix des territoires se fassent entendre dans la réflexion sur le réseau rural français. Ce sont ces voix - elles-mêmes issues du dialogue entre acteurs - qui doivent être la **matière première des réflexions** menées au « national » sur les missions et fonctionnement du réseau.

C'est pourquoi, nous souhaitons que sur les territoires, les différents acteurs - associations, territoires de projets, collectivités locales, consulaires, coopératives, agriculteurs de tous bords... - se parlent et s'entendent sur les missions et compositions des échelons régionaux du réseau rural français.



## Le Réseau : un lieu de dialogue, de prospective et de mise en cohérence...

**L'**article 68 du Règlement FEADER définit les objectifs auxquels le réseau rural doit répondre (« bonnes pratiques », « échange d'expérience et de savoir faire », « soutien aux GAL en constitution », « soutien aux projets de coopération leader »). Toutefois, il n'exclut pas que le « réseau » puisse avoir d'autres missions. Nous pensons que, s'ils doivent répondre aux obligations communautaires, les différents échelons du réseau ne doivent pas se limiter à élaborer les plans de « communication » de la Commission européenne.

Conscients de ces obligations mais aussi des enjeux auxquels vont devoir faire face les territoires ruraux dans les années à venir (notamment en 2008 la révision à mi-parcours de la réforme de la Politique Agricole Commune), nous souhaitons que le réseau rural - et plus particulièrement ses échelons régionaux- soit un **lieu d'anticipation de ces mutations...**

Lieu de dialogue entre acteurs, le réseau doit également donner les moyens aux collectifs d'acteurs territoriaux qui le souhaitent de mener des études prospectives sur l'anticipation des mutations de leurs territoires (emploi, agriculture, tourisme, services ...). **Lieu de dialogue pour une « prospective partagée »**, le réseau doit enfin être un lieu de mise en cohérence des différents outils de développement rural (européens, nationaux et territoriaux).



## Un fonctionnement favorisant participation et efficacité

**L**a question de la « gouvernance » a été une des questions les plus débattues lors des séminaires de concertation avec la DIACT et le MAP. Les premiers échanges qui ont eu lieu au niveau national sur le « mode de gouvernance » du réseau ont fait apparaître toute la difficulté d'articuler « participation » et « opérationnalité ». Si l'on souhaite que le réseau ne se limite pas à une assemblée se réunissant une fois par an pour discuter des grands enjeux territoriaux, il faut que le réseau s'organise autour de deux entités : **l'une large et réunissant l'ensemble de ses membres, l'autre, plus restreinte, réunissant une partie de ses membres** pour travailler à la mise en œuvre des travaux du réseau.

Toutefois pour être efficace, cette articulation doit être fondée sur un mandat réel de représentation et les membres siégeant à la commission permanente doivent représenter un « collègue » d'acteurs et non uniquement leur structure. Par ailleurs, la répartition des sièges au sein des réseaux ne doit pas se faire au prorata des dotations des axes FEADER. Car c'est bien l'ensemble des acteurs des territoires qui devront être représentés sur un pied d'égalité.

## 4

### Conforter les démarches existantes

Nombreux sont les territoires régionaux sur lesquels les démarches de mise en réseau des acteurs du développement territorial existent déjà. Ainsi, là où les « centres de ressources » et autres « associations régionales de développement local » existent, nous estimons qu'il y a tout lieu de conforter ces outils plutôt que d'en créer de nouveau. Une mission d'animation des travaux du réseau devrait donc être confiée à ces structures dès lors qu'elles sont en mesure de mettre en relation d'une manière participative les différents acteurs des territoires : associations, territoires de projets, GAL Leader, collectivités locales, agriculteurs, personnalités qualifiées... Ainsi, le choix de structures qui ont déjà fait l'expérience - ou qui s'avèreraient en mesure - de « préexister » et de « survivre » à une délégation d'animation de ce type nous semble s'imposer - et ce tant du point de vue de l'efficacité de la dépense publique que de celui de la durabilité de l'impact territorial.

## 5

### Une articulation intelligente entre les différentes échelles du réseau

Européen, le réseau rural est également « national » et « régional ». Si l'on veut que cette dynamique de mise en réseau ne se solde pas par un « empilement » de structures communiquant mal ou peu entre elles, il faut penser des complémentarités fortes entre les échelons. Ainsi, plus qu'une cellule de prospective bis, **le réseau national doit être la caisse de résonance et l'instance de mutualisation des travaux de ses échelons régionaux**. Une mission d'orientation générale des travaux pourrait lui être confiée si (et seulement si) les réseaux régionaux disposaient d'une représentation suffisante au sein du réseau national. Par ailleurs, certaines missions du réseau (thématiques et/ou géographiques) peuvent être de portée interrégionales voire transfrontalières. Les acteurs participant aux travaux de préfiguration du réseau en région devraient pouvoir ainsi, demander que des missions interrégionales ou transnationales puissent être inscrites au plan de travail de leur réseau et à celui des autres régions, ou pays, qui le souhaiteraient. Les échelons régionaux situés sur des espaces transfrontaliers doivent aussi disposer de la latitude nécessaire pour travailler en commun avec les réseaux des pays voisins.

## 6

### Un réseau fort en coopération !

La coopération est à nos yeux plus qu'une obligation. Elle est un engagement fort pour un enrichissement des projets de territoires et, plus généralement, des pratiques de développement local. Dépassant donc pour nous, le cadre de la procédure, la coopération dans Leader ne doit pas rester cloisonnée à Leader. Mais **elle doit échanger et s'inspirer des autres procédures et projets de coopération**. Si l'on souhaite que la coopération ne subisse pas l'échec qu'elle a connu dans l'actuelle programmation Leader, **il faut que les échelons régionaux soient dotés d'une « mission » forte en matière de coopération** - et ce dès avant la sélection des premiers GAL « approche Leader ». Ainsi, pour que la coopération ne demeure pas un « supplément d'âme » et qu'elle s'intègre véritablement aux projets des GAL, il faut que les échelons régionaux puissent être un lieu d'accompagnement et de mise en cohérence des différentes politiques de coopération.

## Quelques mots de présentation

### ► Qu'est-ce que le CELAVAR ?

Initié en 1982, le CELAVAR [Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale] est la coordination des associations d'animation rurale.

Regroupant 13 réseaux associatifs nationaux [représentent 600 associations régionales ou départementales et 30 000 associations locales], le CELAVAR est l'instance de représentation de la vie associative en milieu rural.

Le CELAVAR est aussi un lieu d'échanges entre acteurs du développement local et de production de méthodologie sur des thématiques transversales (l'emploi, les services, l'environnement, la démocratie locale, le paysage...). Quelques travaux de référence du CELAVAR : "Territoires et pratiques de démocratie locale" (avec FPNRF, ADELS, Mairie-Conseils-Caisse des Dépôts et Consignations), "Politiques structurelles et rurales communautaires : guide à l'usage des associations et des collectivités locales (2000-2006)" (avec la Caisse des Dépôts et Consignations), "Guide sur la pérennisation des activités dans les associations de développement local" (autour du dispositif Nouveaux Services Emplois Jeunes avec Mairie Conseils - Caisse des Dépôts), « Évaluation de la contribution des associations à la mise en œuvre des DOCUP objectif 2 (2000-2006) » (avec la DIACT, le Ministère de l'agriculture et de la Pêche et Mairie-Conseils).

En savoir plus sur nous : [www.celavar.org](http://www.celavar.org), [celavar@wanadoo.fr](mailto:celavar@wanadoo.fr)

### ► Qu'est-ce que l'UNADEL ?

Union nationale des acteurs et des structures de développement local. L'UNADEL est le réseau associatif des acteurs et des structures du développement local, dans sa dimension participative et partenariale :

- Un lieu de ressources : information en ce qui concerne les problématiques liées au développement local participatif, mise en réseau et échange d'expériences entre des acteurs et des structures du développement local participatif
- Un lieu d'analyse et de production ;
- Un lieu de rencontres et d'échanges ;
- Un lieu d'expression politique.

L'Unadel rassemble à la fois des collectivités locales et des élus, des professionnels du développement local et des militants associatifs ou individuels.

En savoir plus sur nous : [www.unadel.asso.fr](http://www.unadel.asso.fr), [unadel@wanadoo.fr](mailto:unadel@wanadoo.fr)

**Pour plus d'informations ou obtenir une version électronique de ce document, vous pouvez contacter :**

**Samuel Jaulmes**

**CELAVAR**

Chargé de mission Europe

1 rue Sainte-Lucie 75015 Paris

tel : 01 48 24 09 41 - fax : 0 826 69 78 04

e-mail : [celavar.europe@wanadoo.fr](mailto:celavar.europe@wanadoo.fr)

The logo for CELAVAR consists of the word "CELAVAR" in a bold, black, serif font, centered between two horizontal yellow bars.

Comité d'Etude et de Liaison des Associations  
à Vocation Agricole et Rurale  
1 rue Sainte Lucie -75015 Paris  
tél. : 01 48 24 09 41 Fax : 0 826 69 78 04  
[www.celavar.org](http://www.celavar.org)



Union Nationale des Acteurs et des Structures  
du Développement Local  
1 rue du Pré St Gervais - 93500 Pantin  
tél. : 01 41 71 30 37 Fax : 01 41 71 30 38  
[www.unadel.asso.fr](http://www.unadel.asso.fr)